

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 4 octobre 2021 à 19h00, au 27, rue Des Loisirs à Saint-Albert

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère  
Francis Lacharité, conseiller  
Jean-Philippe Bibeau, conseiller  
Nicolas Labbé, conseiller  
François Gosselin, conseiller  
Dominique Poulin, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il félicite Messieurs Francis Lacharité et François Gosselin comme nouveaux élus. Il félicite également Diane Kirouac, Dominique Poulin, Jean-Philippe Bibeau et Nicolas Labbé pour leurs réélections et leur souhaite une bonne continuité. Il mentionne que le conseil est une équipe très solide. Je vous souhaite un nouveau capitaine, un nouveau maire.

Ce soir, il précise que c'est son dernier conseil comme maire, il est un peu émotif, il ne fait pas la lecture de son mot du maire, mais vous le retrouverez dans le journal J'ai la Bougeotte. Il mentionne en ses mots : "Je suis extrêmement fier du travail que j'ai accompli, que nous avons accompli durant les seize dernières années. Merci infiniment à vous tous d'avoir fait de moi une meilleure personne".

**Ordre du jour**

1. Vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 13 septembre 2021;
4. Adoption des comptes pour la période du 13 septembre au 4 octobre 2021 et du journal des salaires du mois de septembre 2021;
5. Affaires nouvelles de l'assistance ;
6. Demande à la CPTAQ – Amélie Dion et Eric Boutet ;
7. Adoption du règlement de la rémunération du personnel lors d'élections ;
8. Cauca- facturation frais de COVID ;
9. Légion Royale Canadienne – 6 novembre 2021 ;
10. Demande de remboursement MTQ – PPA – 20 000\$ ;
11. Avis de motion pour adoption du projet de règlement 2021-08 G-100 ;

12. Affaires nouvelles ;
13. Lecture de la correspondance;
14. Varia ;
15. Période de questions de l'assistance ;
16. Levée de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

**2021-129 Adoption de l'ordre du jour**

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**Il est proposé par** Monsieur Nicolas Labbé

D'ajouter les items suivants aux affaires nouvelles;

- Dossier Jean-Philippe Bibeau
- Parc Canin d'agilité
- Demande des Partenaires 12-18

**Que** l'ordre du jour du 4 octobre 2021 soit adopté et demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

**2021-130 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021**

**Attendu que** les membres du conseil ont individuellement prit connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 ;

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**Proposé par** Monsieur Jean-Philippe Bibeau

**Que** le procès-verbal du 13 septembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

**2021-131 Approbation des comptes pour la période du 13 au 4 octobre 2021 ainsi que le journal des salaires pour le mois septembre 2021**

**Attendu que** le journal des salaires du mois de septembre ainsi que le registre des déboursés du mois de septembre ont été remis à chacun des membres du conseil par envoi électronique;

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin

**Et, il est résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, le tout tel que présenté au journal des déboursés, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer lesdits comptes :

Registre des chèques #3094 à #3116 au montant de 56 429.06\$ et des prélèvements #309 à #325 au montant de 24 902.36\$ pour un total de 81 331.42\$

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

### **Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 4 octobre 2021

---

Suzanne Crête  
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

### **2021-132 Demande à la CPTAQ – Amélie Dion et Eric Boutet**

**Attendu que** Madame Amélie Dion et Monsieur Éric Boutet, désire faire l'acquisition du terrain de Monsieur André Boisvert et Madame Angèle St-Cyr;

**Attendu que** Monsieur Boisvert et Madame St-Cyr ont déposé une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. afin de permettre la construction d'une résidence par une utilisation autre que l'agriculture;

**Attendu que** cette demande consiste à l'agrandissement du terrain de Monsieur Boisvert et Madame St-Cyr afin de rendre conforme la superficie du terrain à 3000 mètres selon la réglementation de la municipalité ;

**Par conséquent**, il est proposé par Madame Diane Kirouac

**Que** la municipalité de Saint-Albert appuie la demande de Madame Amélie Dion et de Monsieur Éric Boutet à la C.P.T.A.Q. Ce terrain est une continuité des terrains bénéficiant des ilots déstructurés sur la rue Principale et ne contrevient d'aucune manière à l'agriculture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

### **2021-133 Adoption du règlement 2021-07 concernant la rémunération du personnel lors d'élections**

---

**ATTENDU QUE** les élections municipales se tiendront le dimanche 7 novembre 2021 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**Attendu qu'**à cette fin, la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* dont la nouvelle tarification a paru dans la *Gazette Officielle du Québec* en date du 1<sup>er</sup> mai 2021;

**Attendu que** la Municipalité désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral, et ce, en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis par le DGE pour le personnel électoral provincial;

**EN CONSÉQUENCE :**

**SUR LA PROPOSITION DE Mme Diane Kirouac, conseillère  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;**

**Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Albert accorde la rémunération suivante pour le personnel électoral municipal lors des élections municipales de novembre 2021, à savoir :

### **Président d'élection**

- 1) Pour la confection de la liste électorale lorsqu'il y a révision, une somme minimale de 578\$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,46\$/électeur
- 2) Pour la confection de la liste électorale et qu'aucune révision n'a lieu, une somme minimale de 500\$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,34\$/électeur
- 3) Aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée, le plus élevé entre 500\$ et le calcul à 0,34\$/électeur
- 4) Jour du scrutin le taux horaire régulier du directeur-général ou 578\$ établi par le DGE ou le montant le plus élevé entre les deux
- 5) Vote par anticipation le taux horaire régulier du directeur-général ou 384\$ établi par le DGE ou le montant le plus élevé entre les deux
- 6) De plus, une rémunération au taux horaire comme fonctionnaire municipal est ajoutée pour les heures en surplus de son horaire régulier ainsi que pour la formation et les assemblées tenues en soirée.

Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure de chacune des étapes ainsi complétées.

### **Secrétaire d'élection**

Le  $\frac{3}{4}$  de la rémunération du président d'élection.

Le paiement de la présente rémunération sera payable au fur et à mesure de chacune des étapes ainsi complétées.

### **Scrutateur**

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de : 22\$/heure pour la journée du scrutin;  
40\$ pour le dépouillement (scrutateur du vote par anticipation).

### **Secrétaire de bureau de vote**

Tout secrétaire de bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de 20\$/heure pour la journée du scrutin.  
40\$ pour le dépouillement (secrétaire du vote par anticipation).

### **Membres de la table de vérification**

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de 20\$/ heure pour la journée du scrutin.

### **Membres de la Commission de révision**

#### **Président, vice-président et secrétaire**

20\$/ heure

#### **Enquêteur ou aide-enquêteur à la Commission de révision**

80 \$ par jour

### **Personnel en formation**

Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 45 \$ pour toute session de formation.

**Que** le Conseil fixe à l'avance une indexation annuelle de ses tarifs pour la rémunération du personnel électoral ou référendaire, égale au pourcentage d'augmentation prévu au contrat de travail des employés de la Municipalité.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Alain St-Pierre, Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Crête, Direction-générale/  
Secrétaire-trésorière

#### **2021-134 Cauca- facturation frais de COVID**

**Attendu que** Cauca Centre d'expertise multiservice nous a adressé un courriel nous indiquant que nous allons recevoir une facturation extraordinaire des frais de COVID;

**Attendu que** la pandémie a généré des dépenses imprévues pour toutes l'organisation ;

**Attendu que** Cauca a entrepris des démarches auprès des instances gouvernementales afin d'obtenir de l'aide et ce sans succès;

**Attendu que** devant cette impasse nous n'avons d'autre choix que de vous solliciter pour assumer les dépenses excédentaires associées à la pandémie;

**Attendu que** la facture est établie en fonction des dépenses réelles occasionnées jusqu'à maintenant;

**Attendu que** le coût per capita est établi à 0,30\$;

**Attendu que** la population de Saint-Albert est établie à 1715 habitants;

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur Francis Lacharité

**Que** la Municipalité de Saint-Albert participe aux frais reliés à la pandémie et autorise le paiement de la facture de 514.50 plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

#### **2021-135 Légion Royale Canadienne – 6 novembre 2021**

**Attendu que** le Jour du Souvenir se tiendra le 6 novembre 2021 à 11h00 au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville;

**Attendu qu'**à cette occasion la Légion Royale Canadienne sollicite la présence d'un élu pour déposer une couronne à la mémoire de nos soldats disparus au cours des guerres du siècle dernier et du nouveau siècle.

**Attendu que** la contribution monétaire demandé pour la campagne du Coquelicot et de ses œuvres est de 125\$;

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur François Gosselin

**Que** la Municipalité de Saint-Albert verse un montant de 125.00\$ à la Légion Royale Canadienne pour le Jour du Souvenir ;

**Que** Madame Diane Kirouac, conseillère, soit présente lors de l'évènement pour déposer une couronne de fleurs à la mémoire des soldats disparus au nom de la Municipalité de Saint-Albert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2021-136 Demande de remboursement MTQ – PPA – 20 000\$**

Dossier : No 00031005-1 – 39085 (17) – 2021-04-22-50

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Albert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Monsieur Francis Lacharité, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert approuve les dépenses d'un montant de 20 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2021-137 Avis de motion - du projet de règlement 2021-08 G-100**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Jean-Philippe Bibeau Qu'un projet de règlement 2021-08 G-100 modifiant le règlement 2011-03 G-100 sera adopté à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur.

Ce projet de règlement a pour objet d'établir les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'Application du présent règlement sur le territoire de la municipalité.

Copie du projet de règlement est déposé au conseil.

**2021-138 Projet de Réaménagement du Stationnement de la salle du Pavillon**

**Attendu que** M. Jean-Philippe Bibeau, présente au conseil un offre de service professionnels de PLP Consultants S.E.N.C. pour l'élaboration d'un concept d'aménagement de stationnement incluant vues 3D;

**Attendu que** le projet consiste à faire un plan préliminaire de concept d'aménagement du stationnement de la salle du Pavillon ;

**Attendu que** PLP consultants préparera des vues 3D et une estimation préliminaire des coûts et de l'aménagement projeté afin de faciliter le processus de décision et optimiser le concept;

**Attendu que** les honoraires professionnels pour la réalisation de ce mandat sont de 5000.00\$ avant taxes;

**Il est proposé** par Monsieur Dominique Poulin

**Que** mandat soit donner à PLP Consultants S.E.N.C. pour l'élaboration d'un concept d'aménagement de stationnement incluant vues 3D et ce au coût de 5000.00\$ payable en deux versements 1500\$ en 2021 et de 3500\$ en 2022.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2021-139 Levée de la séance du 4 octobre 2021**

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin que la séance du 4 octobre est levée à 20h30.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

\_\_\_\_\_  
Alain St-Pierre, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Crête,  
Directrice-générale/secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 octobre 2021

\_\_\_\_\_  
Alain St-Pierre, maire